

Compte rendu rencontre Calmette :

Date : 6/12/2022 de 11h à 12h

Personnes présentes :

- Mr Pascal PIMONT – Conseiller municipal délégué du quartier
- Mr Henry ROUSSEL – Représentant de l'association Écohabitat Participatif
- Mr Médéric APRILE – Responsable cellule domaine public – Pôle de Vie des Quartiers Nord-Est
- Mr Cédric BALLAGNY – Chargé d'études Espaces Verts – Direction des Espaces Verts et de la Biodiversité
- Mme Lola MARTIN – Animatrice nature en ville - DEVB

Une rencontre à l'espace Calmette a été réalisée pour échanger sur les possibilités d'aménagement de l'espace entre l'écohabitat Calmette et l'EHPAD le 06/12. La Direction des Espaces Verts et le Pôle de Vie des Quartiers Nord-Est ont donné un avis technique sur les différentes propositions de l'association. Cet échange a permis de convenir d'un projet commun mis en avant par Mr PIMONT.

Demandes de l'association :

L'attente générale des propositions d'aménagements de l'association s'inscrit dans une démarche de développer les échanges humains sur le site (support d'échanges biodiversité, arbres fruitiers).

- **Proposition 1 :** Planter un noyer près de la boîte à livres et du banc (Sud Est) pour créer de l'ombre et un espace de repos pour les personnes fréquentant le lieu.
- **Proposition 2 :** Planter des fruitiers en palmette (pommiers, poiriers...) le long de la palissade en béton (Sud) pour permettre aux habitants de l'EHPAD et leurs familles de profiter de cet endroit convivial.
- **Proposition 3 :** Planter des arbustes fruitiers entre les arbres dans la noue (Ouest) pour éviter un trop grand entretien des services de la Ville sur cet endroit et laisser le développement d'un couvert herbacé de type prairial.

Cependant, les contraintes ne sont pas à négliger pour pouvoir aménager cet espace.

Contraintes de l'espace :

- **Proposition 1 :** La plantation d'arbres près des bancs n'est pas souhaitable puisque le mobilier urbain (candélabres, bancs, corbeilles) rend l'entretien de cet espace compliqué. La présence importante de réseaux (eau, éclairage et basse tension) empêche la plantation d'arbres, la DEVB s'étant fixé la règle de ne pas planter à moins de 2 mètres des réseaux et 5 mètres des candélabres.
- **Proposition 2 :** La plantation en palmette, contre la palissade en béton, d'arbres fruitiers nécessite des connaissances particulières en taille des végétaux. L'entretien de ce type de plantation ne sera pas suivi par les services de la Ville, qui privilégient les ports naturels sur l'ensemble de ses arbres fruitiers. L'absence de taille sur ces végétaux va vraisemblablement conduire à des sujets dépassant les 2 mètres de haut, ce que ne permet pas la réglementation lorsque l'on est en limite de propriété. La plantation de « petits fruitiers » type groseilliers, cassissiers, etc... est cependant envisageable vu le faible développement et les contraintes d'entretien moindres. A noter cependant l'exposition nord plutôt défavorable.
- **Proposition 3 :** 4 arbres sont déjà plantés dans la noue (3 *Alnus glutinosa* 'Imperialis' & 1 *Sorbus torminalis* 'Fastigiata'). La présence de la noue limite fortement les possibilités d'usage de cet espace. L'implantation d'un 5^{ème} arbre n'est pas possible puisqu'il faut maintenir l'accès

pommier à cet endroit. Les modalités d'entretien de la zone où se trouve la noue sont à l'étude. Un passage en fauche tardive de cet espace (une fauche annuelle au plus tard au 15/07) est donc envisageable. Cependant, mettre des petits fruitiers risque d'entraîner un piétinement de la zone en fauche tardive vu la faible superficie d'espace.

Projet commun :

À la vue des nombreuses contraintes présentes sur cet espace et la volonté de convivialité et de partage de l'association Ecohabitat participatif, voici l'ensemble des propositions retenues :

- Plantation d'un arbre fruitier de haute tige sur la partie Ouest de l'espace. Le choix s'est plutôt porté vers un pommier car certains habitants de l'écohabitat ont des connaissances pointues sur ce sujet.
- Appuyer une démarche de passage en fauche tardive de la parcelle avec la noue.
- Plantation de petits fruitiers le long de la palissade au Sud de l'espace. Une proposition de la gamme végétale sera faite par la DEVB à planter en même temps que le pommier.

Mr PIMONT a proposé que ce projet soit présenté en conseil de quartier et que la plantation du pommier se fasse de façon participative avec la présence d'habitants du quartier.

→ Objectifs opérationnels :

- La DEVB envoie une liste non-exhaustive, à Mr ROUSSEL, de variétés de pommier pouvant se développer correctement sur cet espace.
- L'association viendra présenter son choix d'essence lors d'un conseil de quartier.
- Une plantation participative sera organisée pour l'arbre en question.
- Les travaux de plantation se feront au maximum le 15/02/2023 pour que les plantations se développent correctement par la suite.

Liste non-exhaustive variétés pommier :

- « Reine de reinettes », pommier de bonne vigueur et de mise en fruit assez rapide.
- « Calville Rouge », pommier de vigueur moyenne et un port buissonnant.
- « Reinette Clochard », excellente au couteau.
- « Belle Fille Normande », pommier vigueur moyenne.

Liste exhaustive variétés petits fruitiers :

- Groseilliers « Gloire des sablons »
- Groseilliers à maquereaux « Innomaki »
- Cassissiers « black down »



Plantation d'un Pommier et de petits fruits Place du Docteur Laennec

